

**Arrêté n° 2020/G-139 fixant la liste des candidats admis à se présenter à l'examen professionnel 2021
par voie d'avancement de grade
d'Éducateur Territorial des Activités Physiques et Sportives principal de 2^{ème} classe**

La Vice-Présidente,

- VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;
- VU le décret n° 2010-329 du 22 mars 2010 portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de catégorie B de la fonction publique territoriale ;
- VU le décret n° 2011-605 du 30 mai 2011 portant statut particulier du cadre d'emplois des éducateurs territoriaux des activités physiques et sportives ;
- VU le décret n° 2011-792 du 28 juin 2011 fixant les modalités d'organisation de l'examen professionnel prévu au II de l'article 17 du décret n° 2011-605 sus mentionné ;
- VU le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale ;
- VU l'arrêté n° 2020/G-65 du 3 juillet 2020 portant ouverture de l'examen professionnel par voie d'avancement de grade d'éducateur territorial des activités physiques et sportives principal de 2^{ème} classe - session 2021 ;
- VU les candidatures enregistrées par le Centre de gestion du Haut-Rhin ;

ARRÊTE

Art. 1 : La liste des candidats admis à se présenter à la session 2021 de l'examen professionnel par voie d'avancement de grade d'éducateur territorial des activités physiques et sportives principal de 2^{ème} classe est arrêtée comme suit :

BOUCHAREB Abdelghani	DERAT Gaëlle	MOUSTAKIR Julien
BOURGEOIS Gaëtan	DUREY Aurelie	MULLER Anthony
BREINER Stéphanie	EL INTIDAMI Mohamed	PELLENARD Nicolas
BRUMBTER Thomas	FARIELLO Sandrine	RENAUD Chloe
CAUSIN Mathieu	GAILLARD Vincent	REYMOND Adeline
CHAMPALBERT Emilie	GILLET Cindy	ROTH Justine
CHASSAGNE Romain	GROSSIN Jérôme	RUSCH Nicolas
CHEKKAT Adrien	HERRMANN Delphine	SCHWARTZ Joris
CLITON Nadege	HOMMEL Pauline	TEMPESTA Andréa
CONCORIET Hélène	HUMBERT Charline	VIEVILLE Pierre
COUTURIER Raphaël	HUMBLOT Justine	VONTHRON Elodie
DARET Aymeric	KIHL Joachim	ZAEGEL Nicolas
DENIS Aymeric	MAMERI Dimitri	
DENNER Grégory	MASTRORILLO Samuel	

Art. 2 : Le présent arrêté sera :

- transmis à Monsieur le Préfet du Haut-Rhin,
- transmis aux Présidents des Centres de gestion des Ardennes (08), de l'Aube (10), de la Côte d'Or (21), du Doubs (25), du Jura (39), de la Marne (51), de la Haute-Marne (52), de la Meurthe et Moselle (54), de la Meuse (55), de la Moselle (57), de la Nièvre (58), du Bas-Rhin (67), de la Haute-Saône (70), de la Saône et Loire (71), des Vosges (88), de l'Yonne (89) et du Territoire de Belfort (90),
- affiché au Centre de gestion du Haut-Rhin,
- publié sur le site internet du Centre de gestion du Haut-Rhin,
- publié au Recueil des actes administratifs du Département du Haut-Rhin.

Fait à Colmar, le 10 décembre 2020



Monique MARTIN
Adjointe au Maire de Munster